



DIRECTION
FÉDÉRALE COLLÉGIALE

FSGT *Fédération Sportive
et Gymnique du Travail*

Contribution de la FSGT aux élections présidentielle et législatives 2022 Pour le droit au sport pour toutes et tous !

Comme lors de chaque élection présidentielle et législatives, la FSGT entend contribuer au débat et mettre en lumière les enjeux des politiques publiques pour le sport populaire dans le cadre du prochain quinquennat. Elle ne se positionne pas du point de vue du sport comme divertissement, celui qui se regarde, mais du point de vue de celui qui se pratique.

Elle veut inscrire cette contribution dans l'idée que le sport associatif fédéré doit être accessible au plus grand nombre, tant il peut être, quand les contenus sont adaptés, source de plaisir, de lien social, d'émancipation et de formation citoyenne à tous les âges de la vie !

Cette contribution s'appuie essentiellement sur l'analyse constante de la FSGT sur l'évolution du contexte politique, social et sportif, et de ses conséquences sur le sport populaire, associatif et fédéré. Elle est fortement nourrie par le [projet #NousLeSport2021](#) ainsi que [les verbatims des rencontres](#) réalisées dans le cadre de la candidature de la FSGT à la présidence du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) en juin 2021.

Elle est également alimentée par les [dossiers "Élections présidentielle et législatives : le sport populaire concerné ?"](#) (en avril 2017), "[Libér\(al\)iser le sport pour tous ? L'heure des choix](#)" (septembre 2017) et [Le sport en crise ?](#) (avril 2018) dans la revue de la FSGT, Sport et plein air. Un dossier complet avait été publié en 2012 : [Quel avenir pour le sport français ?](#)

La FSGT s'associe aux propositions qui seront publiées par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), auxquelles elle a contribué.

Découvrir ou redécouvrir notre clip : [Le sport est un droit, pas une marchandise.](#)

Préambule

Solidarité, laïcité, inclusion, temps libéré : des conditions essentielles au droit au sport pour toutes et tous

Notre boussole doit être l'émancipation humaine, la capacité de chacun et chacune à s'approprier son corps et son environnement, pour mieux comprendre la société et la place qu'il et elle y occupe. Faire du sport dans un club fédéré doit avant tout être synonyme de plaisirs partagés, permettant à chacune et chacun de rentrer dans l'activité, d'y rester et d'y progresser.

Pour garantir le droit au sport pour toutes et tous, la FSGT réaffirme la nécessité de réunir quatre conditions indispensables :

- 1) **Un environnement fraternel et solidaire sans discriminations** quel que soit le genre, l'origine sociale, la religion, la nationalité, les conditions physiques ou géographiques. Créée en 1934 de l'union des organisations sportives ouvrières pour lutter contre la montée de l'extrême-droite et du fascisme en Europe, la FSGT porte ces exigences au cœur de sa charte constitutive et de son projet. Aujourd'hui, la FSGT est particulièrement inquiète du climat politique délétère qui ne cesse d'opposer et de diviser la population, contraire aux valeurs du sport populaire. Elle croit au pouvoir de la vie associative dans la formation de citoyennes et citoyens éclairés.
- 2) **Le respect de la laïcité** inscrit dans la Constitution et l'article 1^{er} des statuts de la FSGT. La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et la liberté de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de toutes et tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Dans le champ du sport et telle que définie dans la Loi, la laïcité crée les conditions du droit réel aux activités physiques et sportives associatives pour toutes et tous. Elle ne tolère aucune discrimination du fait de la religion.
- 3) **Des contenus d'activités et des formes d'organisation inclusifs** qui créent véritablement les conditions d'activités physiques et sportives de qualité accessibles à toutes et tous. Le sport ne porte pas de valeurs positives intrinsèques. Celles-ci se construisent en appui sur des enjeux de santé, d'inclusion, d'égalité, d'intégrité physique, et de sociabilité centrés sur l'être humain.
- 4) **Du temps libéré, non précaire**, pour avoir accès à la pratique sportive comme à l'engagement associatif. A tous les âges de la vie, le premier facteur d'accès au sport est celui du temps libéré du travail ou d'une situation de vie précarisée. Héritière également de la lutte pour les congés payés en 1936, la FSGT milite pour un droit à la retraite à taux plein à 60 ans, ainsi que pour une réduction du temps de travail hebdomadaire sans perte de revenu.

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) compte plus de 200 000 pratiquant.e.s, 4500 clubs et propose une centaine d'activités physiques, sportives, culturelles et artistiques, compétitives et non compétitives. Créée en 1934 dans la lutte contre le fascisme, elle promeut le droit d'accès au sport de toutes et tous en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population.

14 rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex. Tel 0149422319. Contact : direction@fsgt.org www.fsgt.org

@FSGTsportpopulaire @FSGTofficiel     

22 propositions pour le droit au sport pour toutes et tous

En appui sur les quatre conditions indispensables pour garantir à chacune et chacun le droit au sport pour toutes et tous - solidarité, laïcité, contenus de qualité et temps libéré -, la FSGT formule 22 propositions concrètes permettant également de construire un héritage durable de Paris 2024.

Pour un service public co-construit avec les associations sportives

- 1) [Consacrer 1% du budget de l'Etat dédié à un service public de qualité](#)
- 2) [Pérenniser l'aide à la relance des associations et fédérations sportives à hauteur de 40 millions d'euros par an jusqu'en 2025](#)
- 3) [Reconnaître et valoriser le sport associatif fédéré dans sa diversité](#)
- 4) [Renforcer les directions départementales et régionales académiques à la jeunesse et aux sports](#)

Pour une jeunesse et des seniors sportifs, épanouis et en bonne santé

- 5) [Augmenter à 4 heures les heures d'EPS par semaine du 1er degré à l'université](#)
- 6) [Soutenir la création d'une association sportive scolaire dans chaque école](#)
- 7) [Étendre le Pass'sport aux personnes percevant un revenu inférieur à 2000 euros nets par mois](#)
- 8) [Favoriser le lien entre les EHPAD et les associations sportives](#)

Pour une politique sportive solidaire et inclusive

- 9) [Abroger le contrat d'engagement républicain \(CER\)](#)
- 10) [Soutenir et valoriser les pratiques partagées entre valides et personnes en situation de handicap](#)
- 11) [Reconnaître le sport associatif comme un espace d'accueil des personnes migrantes et réfugiées](#)
- 12) [Affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes](#)
- 13) [Lutter contre les violences et discriminations](#)

Pour une politique de santé véritablement accessible

- 14) [Acter du remboursement par la sécurité sociale de la prescription du sport sur ordonnance](#)
- 15) [Privilégier des maisons sport santé accessibles quels que soient les conditions économiques sociales des usagers](#)

Pour du temps libéré de qualité pour les bénévoles et les pratiquant.es

- 16) [Rétablir la retraite à taux plein à 60 ans et réduire le temps de travail hebdomadaire](#)
- 17) [Valoriser le congés associatifs pour les bénévoles](#)

Pour une politique de formation durable et de qualité

- 18) [Créer 100 postes d'enseignants en STAPS pour une formation de qualité](#)
- 19) [Favoriser une politique d'emploi non précaire dans le champ sportif](#)

Pour concilier écologie, citoyenneté et économie

- 20) [Promouvoir la vie associative et sportive de proximité](#)
- 21) [Construire et rénover des équipements sportifs non tournés vers le seul élitisme](#)
- 22) [Développer le numérique au service du bénévolat et de la vie associative](#)

22 propositions pour le droit au sport pour toutes et tous

Argumentaire

Pour la mise en place d'un véritable service public du sport

1) Consacrer 1% du budget de l'Etat dédié à un service public du sport de qualité

Cette proposition n'est pas nouvelle, mais elle mérite d'être affirmée. Le budget des sports a certes augmenté pendant ce dernier quinquennat, et pour cause - JOP 2024 et plan de relance -, mais il n'atteint que 0,30% du budget de la nation ! La FSGT refuse de se résigner. Les politiques budgétaires, sont d'abord des choix politiques. Comment accueillir Paris 2024 sans avoir un budget des sports à la hauteur d'une véritable démocratisation de l'accès au sport pour toutes et tous ? La production de ressources est possible en pensant différemment une répartition des richesses produites dans le sport, en renforçant notamment la solidarité entre le sport professionnel, voire l'industrie du sport, et le sport associatif et bénévole. 1% du budget de l'Etat, c'est plus de moyens pour le soutien au sport associatif et au bénévolat, 1% du budget de l'Etat, c'est de l'aide directe à la pratique sportive à destination de la jeunesse et des seniors, 1% du budget, c'est également une politique volontariste d'équipements sportifs inclusifs et respectueux de l'environnement. 1% du budget de l'Etat, c'est une exigence de service public fort comme l'héritage de Paris 2024. Et force est de constater que la proposition de Loi visant à démocratiser le sport en France ne crée pas les conditions d'un renforcement des moyens publics, et acte plutôt du désengagement de l'Etat.

2) Pérenniser l'aide à la relance des associations et fédérations sportives à hauteur de 40 millions d'euros par an jusqu'en 2025

Dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Agence Nationale du Sport (ANS), 15 puis 20 millions d'euros ont été alloués à des petites associations en 2019 et 2020 et 20 puis 18 millions d'euros de fonds de compensation pour les fédérations sportives. Ce soutien est indispensable pour sortir de la crise, mais doit être prolongé jusqu'en 2025. Certaines fédérations et associations ont perdu 50% de leurs adhérent·es par rapport à 2019. Les fédérations affinitaires et multisports, scolaires et universitaires, ainsi que les fédérations de sports de combat fortement implantées dans les quartiers populaires, sont les premières concernées par cette crise. La perspective d'un retour à un équilibre budgétaire pour ces fédérations ne sera possible qu'à l'horizon 2024/2025, d'où la nécessité de poursuivre le soutien via le fonds de dotation pour créer les conditions de leur pérennité d'action. Par ailleurs, l'enveloppe à destination des petites associations a été centrée sur une participation à des dispositifs gouvernementaux tels que les vacances apprenantes. Les associations ont pourtant besoin d'aides au fonctionnement, comme le font les collectivités territoriales, pour se centrer sur leur projet sportif et associatif, sans ingérence de l'Etat. Le nombre de conseillers techniques sportifs (CTS) placés auprès des fédérations doit être renforcé avec la création de postes au concours pour permettre aux fédérations qui n'en sont aujourd'hui pas dotées, ou qui ont connu une réduction importante ces 10 dernières années, d'être soutenues dans la mise en œuvre de leur projet.

3) Reconnaître et valoriser le sport associatif fédéré dans sa diversité

Les fédérations sportives agréées représentent une diversité extraordinaire. Elles sont une centaine à proposer des contenus et formes d'organisations différentes, à s'adresser à des publics différents. Elles permettent de fédérer des clubs et contribuent à la formation des animateurs et animatrices, entraîneurs et entraîneuses, ou encore en proposant des contenus d'activités adaptées, compétitifs et

non compétitifs. En fonction de leur histoire, de leurs valeurs, de leur philosophie, de la médiatisation ou non de leur(s) activité(s), elles répondent à des besoins et attentes divers de la population. L'organisation du sport en France doit absolument reconnaître cette diversité : fédérations délégataires, fédérations affinitaires et multisports, fédérations scolaires et universitaires, parce que les contenus sont très différents et contribuent au service public du sport de proximité. Les fédérations affinitaires et multisports, comme la FSGT, scolaires et universitaires cherchent à innover sans cesse pour proposer des contenus accessibles à toutes et tous, non élitistes. Certaines d'entre elles organisent des compétitions sportives au niveau national ouvertes à tous les adhérent·es quel que soit leur niveau de pratique. Elles sont un véritable contrepoids au modèle anglo-saxon qui vise à centrer les moyens sur l'élite de l'élite. Ces spécificités, cette diversité et ces richesses s'appuient sur une vie démocratique intense qui nécessite du temps, en relation avec les collectivités territoriales et les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS). Aussi, la FSGT alerte sur la logique croissante des appels à projets qui fonde désormais l'attribution des financements dans le sport. Cette politique pousse les fédérations et associations à une logique de gestion, d'uniformisation, au détriment de la diversité de leur projet sportif, associatif et politique.

4) Renforcer les Directions départementales et régionales académiques à la jeunesse et aux sports (DRAJES) et les SDJES (services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)

Depuis 2007, le nombre de postes dans les services déconcentrés a régressé d'environ 50%, sans aucune campagne de recrutement de 2017 à 2020. Par ailleurs, le 1^{er} janvier 2021, les Directions régionales, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ont été transférées à l'éducation nationale pour devenir les Directions régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et les SDJES (services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Dans le cadre de négociations, il a été décidé de transférer les mêmes missions et les mêmes moyens. Mais dans les faits, beaucoup de personnels des services déconcentrés observent une baisse de ressources humaines du fait des transferts de personnels vers d'autres organismes publics (ANS, CREPS, etc). Par ailleurs, la baisse de moyens et la logique de politique gestionnaire d'évaluation augmentent la souffrance de beaucoup d'acteurs et actrices qui perdent le sens de leur mission et la proximité avec les acteurs locaux. Enfin, un certain nombre de missions transférées de l'Etat aux fédérations, tel que le contrôle de l'honorabilité et la lutte contre les violences dans le sport pourraient être mieux accompagnées par les services déconcentrés. Une augmentation du nombre de postes et une clarification des missions dans le cadre de la gouvernance partagée du sport sont des mesures urgentes à mettre en œuvre.

Pour une jeunesse et des seniors sportifs, épanouis et en bonne santé

5) Augmenter à 4 heures les heures d'EPS par semaine du 1er degré à l'université

L'école étant obligatoire, tous les enfants, filles et garçons à égalité, ont accès à l'Éducation Physique et Sportive (EPS). La FSGT rejoint le SNEP FSU (Syndicat national des professeurs d'EPS) revendiquant 4 heures d'EPS hebdomadaires dès l'école primaire. Il y a urgence. En effet, en 40 ans les enfants ont perdu 25% de leur capacité cardio-vasculaire. Et la crise sanitaire a aggravé la situation. Or, le dispositif des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes à l'école mis en place par le gouvernement dans le cadre de Paris 2024 est un leurre. Autrement dit, l'approche de la santé doit être valorisée sous l'angle de l'éducation afin de ne pas réduire sa pratique à une seule visée hygiéniste dénuée de tout contenu culturel et du plaisir de la pratique. En effet, pour apprendre, s'approprier son corps et son environnement, se donner les clés de sa propre éducation à la santé, l'enfant a besoin d'une activité encadrée qui s'appuie sur une démarche de contenus, d'enseignements et de processus d'évaluation.

L'EPS doit enfin être reconnue comme un enseignement à part entière. Or, le temps de formation à l'enseignement de l'EPS à l'IUFM (formation des professeur·es des écoles) a considérablement baissé à la rentrée 2021 (- 63% à l'IUFM de la Réunion, par exemple), alors même que le dispositif des 30 minutes était mis en place. Un non sens. Le diplôme national du brevet doit intégrer l'EPS pour valoriser la réussite des élèves, d'autant plus que les études prouvent que plus une classe est dynamisée sur le plan de l'EPS et des projets sportifs, plus le niveau scolaire est meilleur.

6) Soutenir la création d'une association sportive scolaire dans chaque école

Cette proposition, initialement portée par les fédérations de sport scolaire dans le cadre de la proposition de Loi visant à démocratiser le sport en France vise à favoriser la mise en place d'un réseau associatif de sport scolaire au sein de l'école, en favorisant des passerelles entre les enseignant·es en EPS et les fédérations sportives extrascolaires. L'enjeu est de favoriser l'accès des enfants, filles et garçons, à des contenus sportifs inclusifs et à l'engagement dès le plus jeune âge. La FSGT s'oppose à l'ouverture de l'école et des activités sportives périscolaires à des organismes privés à but lucratif, sous couvert de mise en concurrence et de mutualisation. L'intérêt des enfants, l'entrée par le jeu dans une perspective éducative et de mixité sociale et de genre, doit être un objectif partagé.

7) Étendre le Pass'sport aux personnes percevant un revenu inférieur à 2000 euros nets mensuels

Le Pass'sport est une aide à la prise de licence sportive de 50 euros, décidée dans le cadre du plan de relance, à destination des jeunes de 6 à 16 bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) et pour les jeunes en situation de handicap de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). La FSGT soutient ce dispositif et propose de l'étendre à toutes les personnes percevant un revenu mensuel inférieur à 2000 euros nets. Le système d'information devrait être plus efficace afin que les familles soient mieux informées de leur droit, et le système de gestion pour les clubs simplifié. Ce pass'sport doit permettre l'adhésion à une association sportive, et non à une structure marchande. L'enjeu est de développer la vie à la citoyenneté, à la solidarité, au lien social et non du consumérisme sportif. La perspective d'une "licence sociale" qui avait fait l'objet de plusieurs réunions organisées par le Ministère des sports a été abandonnée, alors qu'elle aurait pu constituer également un soutien à l'accès au sport de celles et ceux dont les moyens financiers sont un frein.

8) Favoriser le lien entre les EHPAD et les associations sportives

Le scandale d'ORPEA et d'autres grands groupes gestionnaires d'EHPAD a révélé la grande fragilité du troisième et quatrième âges en France, face à un système qui a privilégié les revenus des actionnaires à la dignité et au bien-être des hommes et des femmes. Aujourd'hui, un certain nombre de fédérations sportives, dont la FSGT, a développé un maillage associatif permettant de proposer des activités physiques et sportives adaptées à tous les âges de la vie et à la santé de toutes et tous. Surtout, les activités physiques, sportives et artistiques, si les contenus sont adaptés (la FSGT a publié en février 2022 un livre "[Des jeux et des activités pour les seniors](#)"), peuvent être un espace de plaisir, de bien-être, de joie pour les personnes. Dans le cadre du prochain quinquennat, la FSGT propose de soutenir la mise en place de partenariats inter-associatifs, avec des tiers-lieux notamment et des maisons de santé, avec les EHPAD pour favoriser le lien entre les personnes âgées, leurs familles et la vie sociale.

9) Abroger le contrat d'engagement républicain (CER)

Mis en place dans le cadre de la Loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République, le contrat d'engagement républicain (CER) doit être signé par chaque fédération et association sportive pour leur permettre de bénéficier d'un agrément, désormais renouvelable tous les 8 ans pour les fédérations, et des subventions. Chaque signataire « *s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)* », « *à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République* » et « *à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public* ». Cela concerne à la fois les dirigeant·es, les salarié·es, les membres et les bénévoles qui sont tenus de respecter ce contrat. La FSGT demande son abrogation pour quatre raisons essentielles. La première de ces raisons, et la plus essentielle, porte sur l'intérêt de cette Loi. En effet, les Lois existantes permettent déjà de garantir le respect des principes républicains par les associations et fédérations, notamment celui de la laïcité inscrit dans la Constitution. Par ailleurs, en remettant en cause le renouvellement tacite de l'agrément des associations et fédérations, la Loi instaure entre ces dernières et l'Etat, une relation de défiance. Alors que dans les faits, l'Etat a déjà le pouvoir de retirer un agrément à une association ou une fédération. Pourquoi renforcer le contrôle ? Par ailleurs, la FSGT partage l'alerte du Collectif des associations citoyennes (CAC) sur le fait que *"le CER confère à l'administration un pouvoir d'interprétation de principes à valeur constitutionnelle avec un effet de sanction immédiat sans passer par la voie judiciaire. Cela induit des risques pour la liberté d'action associative, notamment pour les associations les plus militantes"*. Enfin, la signature de ce contrat à l'occasion de l'adhésion par l'ensemble des associations affiliées à une fédération constitue un transfert supplémentaire de charges administratives aux fédérations sans transferts publics d'accompagnement et de moyens.

10) Soutenir et valoriser les pratiques partagées entre personnes valides et en situation de handicap

La FSGT promeut des pratiques sportives partagées entre personnes valides et en situation de handicap. La vie associative partagée, comme l'école, fait grandir tous les enfants, comme les adultes. Le handicap et les personnes ne sont alors plus stigmatisées. Elles contribuent pleinement à la vie du club, tant sur le plan associatif que sportif. Néanmoins, des conditions d'accueil et d'inclusion sont indispensables. Les personnes ne doivent pas s'intégrer à un environnement sportif non adapté, c'est l'environnement et l'encadrement qui doivent s'adapter et inclure les personnes. Avec les fédérations françaises handisport et sport adapté, spécialisées dans l'accueil des publics handicapés et le comité paralympique et sportif français (CPSF), la FSGT entend contribuer à la politique de formation des clubs et de valorisation des expérimentations. En appui sur les emplois dédiés de l'Agence Nationale du Sport, la FSGT propose un système d'emploi mutualisé visant à soutenir les fédérations non délégataires dans le développement de leurs pratiques partagées.

11) Reconnaître le sport associatif comme un espace d'accueil des personnes migrantes et réfugiées

De tous temps, les migrant·es et réfugié·es ont contribué au sport français, sous sa forme associative comme pour faire briller la France dans les compétitions internationales. Issue du mouvement ouvrier, la FSGT leur doit particulièrement beaucoup. Depuis plus de dix ans, la situation économique et politique a augmenté le nombre de pays en souffrance que des familles ou personnes, souvent mineures, isolées tentent de fuir. La Méditerranée, la Manche ou encore les Alpes sont des tombeaux à ciel ouvert. La FSGT s'inscrit pleinement dans une politique de solidarité et d'accueil. Elle participe aux maraudes

solidaires dans les Alpes pour aller à la rencontre des exilé·es qui meurent de froid. Comment imaginer que nos lieux de pratiques sportives, de plaisirs, de découvertes, soient des lieux d'oubli et d'urgence vitale ? Avec plusieurs comités départementaux qui travaillent avec des associations spécialisées, la FSGT est investie dans l'accueil des migrant·es et réfugié·es, au sein de ses clubs, pour favoriser leur inclusion dans la vie sociale et générer des espaces de solidarité. Certains s'engagent dans la vie associative, à l'image d'un afghan qui a créé la section cricket d'un club FSGT. La France doit affirmer son soutien aux fédérations et associations sportives engagées. Elle doit également accueillir les sportives menacées de mort dans leurs pays, notamment les afghanes, et animer avec les collectivités territoriales et les réseaux sociaux un élan de solidarité. La diplomatie sportive à l'international ne peut se limiter aux grands évènements sportifs, elle doit soutenir les projets de coopération et de solidarité qui œuvrent à la culture de paix.

12) Affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes

Aujourd'hui, les femmes ont moins accès que les hommes aux activités physiques, sportives et artistiques encadrées pour des raisons domestiques et économiques. La lutte contre les inégalités de genre dans le sport est fondamentale que ce soit en matière de conditions de pratique, de médiatisation ou encore de représentation au sein des espaces de décisions du mouvement sportif. L'enjeu étant d'aboutir à la parité dans les instances nationales et régionales des fédérations sportives, et de favoriser également l'accès aux postes de responsabilités les plus importants pour les femmes. Aujourd'hui, trois femmes seulement sont présidentes de fédérations olympiques. Le modèle des fédérations multisports et scolaires, où il y a autant de femmes présidentes que d'hommes, peut être intéressant à analyser pour comprendre les mécanismes favorisant la mixité. Au-delà de la seule sensibilisation et de la valorisation des modèles féminins, des moyens doivent être alloués à la recherche pour mieux comprendre et lutter contre ces inégalités.

13) Lutter contre les violences et les discriminations

Par ailleurs, le sport fait partie intégrante de la société et ne peut échapper aux phénomènes de violence, de maltraitances et de discriminations qu'il s'agisse du sexisme, du racisme, de l'homophobie et des violences sexuelles. En fonction des contenus, le sport peut aussi être un accélérateur des stéréotypes, des situations de domination, d'exclusion et de rejet. Mais il peut aussi, et il est surtout, un espace de confiance, de solidarité, d'écoute et de respect. Les financements publics doivent en priorité soutenir les associations proposant des contenus respectueux de chacun·e. Le contrôle d'honorabilité des bénévoles mis en place en 2020 est appliqué aux seuls bénévoles des associations sportives fédérées. Pourquoi ne pas avoir étendu cette obligation aux associations sportives non fédérées qui échappent au dispositif ? Pourquoi le rendre obligatoire tous les ans pour les bénévoles, alors qu'il ne l'est que tous les 5 ans pour les professionnels du secteur associatif et marchand ? Le contrôle ne doit par ailleurs pas se substituer à un plan de prévention, d'actions de lutte contre les violences, maltraitances et discriminations dans le sport, organisé depuis le club jusqu'à la gouvernance des fédérations. La seule sensibilisation à travers des campagnes de communication ne peut être une réponse durable : il faut prévenir, sensibiliser et former.

Pour une politique de santé inclusive

14) Acter le remboursement par la sécurité sociale de la prescription du sport sur ordonnance

La prescription du sport par ordonnance est aujourd'hui une démarche de plus en plus répandue. Un nombre important de fédérations se sont engagées dans la démarche. C'est le cas de la FSGT qui

forme chaque année un grand nombre d'animateurs et d'animatrices à l'encadrement des personnes bénéficiant d'une prescription. Plus il y aura de personnes pratiquant des activités physiques, sportives et artistiques de qualité, plus l'assurance maladie fera par ailleurs des économies. Aujourd'hui, il faut donc aller plus loin en instaurant un remboursement par la sécurité sociale des prescriptions médicales d'activités physiques, sportives et artistiques pour les personnes atteintes d'affections de longue durée et de maladies chroniques. Cela se justifie d'autant plus que ces personnes bénéficient d'une prise en charge à 100% des médicaments. De plus, une part importante d'entre elles vit dans une situation précaire, doublée d'une situation d'isolement social. C'est le seul moyen qui permet de s'assurer que la prescription soit réellement suivie, tout en favorisant le lien entre les médecins prescripteurs et les associations sportives agréées et compétentes pour accueillir.

15) Privilégier les maisons sport santé accessibles quelles que soient les conditions économiques et sociales des usagers

Mis en place en 2019 par le gouvernement, le réseau sport santé recouvre aujourd'hui près de 500 "maisons sport santé" présentes sur l'ensemble des territoires métropolitains et d'outre-mer. Selon les données du Ministère chargé des sports, elles "ont déjà accompagné 360 000 personnes malades ou éloignées de la pratique sportive qui utilisent l'activité physique à des fins de santé". La FSGT salue cette démarche, mais souhaite alerter sur l'enjeu de l'accès de toutes et tous à ces maisons. En effet, certaines coûtent très cher et ne sont accessibles que pour les personnes qui en ont les moyens. La FSGT propose de privilégier les formes associatives et de faire du critère d'accessibilité sur le plan financier une priorité dans le choix d'attribution du label "maison sport santé". Cela permettra de favoriser l'accès aux personnes vulnérables, qui sont souvent les premières concernées par des problèmes de santé et qui se trouvent de fait exclues d'une pratique sportive adaptée.

Pour du temps libéré de qualité pour les bénévoles et les pratiquant·es

16) Rétablir la retraite à taux plein à 60 ans et réduire le temps de travail hebdomadaire

Que vient faire cette proposition dans une contribution visant à développer le sport pour toutes et tous ? Et pourtant ! Plutôt que de penser exclusivement un "statut juridique" de bénévole, n'est-ce pas la meilleure manière de soutenir concrètement le bénévolat, comme l'accès aux loisirs sportifs de toutes et tous ? Selon l'INSEE (2018), si l'espérance de vie continue d'augmenter, l'espérance de vie en bonne santé est seulement de 63,4 ans pour les hommes et 64,5 ans pour les femmes. Autrement dit, la plupart des retraité·es ne sont pas en bonne santé, et d'après les études de l'INJEP en 2022, les problèmes de santé sont le premier frein d'accès au sport. Un départ à la retraite à 60 ans (à taux plein car la précarité est un autre frein d'accès aux pratiques), et une réduction hebdomadaire du temps de travail avec maintien de revenu sont des solutions concrètes pour favoriser l'accès aux activités physiques et sportives. De vivre avec les autres également, de transmettre aux générations futures, de se former car l'autre enjeu du temps libéré est celui de permettre aux jeunes retraités ou à des personnes actives de s'engager pleinement dans leur club en tant que bénévoles. Cet enjeu est également celui de l'accès des femmes, plus impactées par le cumul de contraintes familiales et professionnelles, aux responsabilités.

17) Valoriser les congés d'engagement associatif et de représentation pour les bénévoles

Le bénévolat est la plus importante de nos richesses. Cette ressource économique, sociale et solidaire par nature, est loin d'avoir disparu. Peu connus des bénévoles associatifs, ces deux dispositifs doivent être mieux communiqués et valorisés. Le premier est un congé de six jours libéré du temps de travail pour s'investir dans son association, et le second un congé de 9 jours pour représenter son association dans une instance, instituée par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité de

l'État à l'échelon national, régional ou départemental, ou d'une collectivité territoriale. Sauf dispositions contractuelles ou accords plus favorables, relevant du champ de la négociation collective, ces congés ne sont pas payés, ou seulement en partie par l'employeur. La FSGT propose de les rendre accessibles à toutes et tous, en instaurant une valorisation sous forme d'un crédit d'impôt des journées prises au service de l'engagement associatif à des fins d'intérêt général.

Pour une politique de formation durable et de qualité

18) Créer 100 postes d'enseignant·es en STAPS pour une formation de qualité

En appui sur le livre blanc de l'ANESTAPS, association des étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), la FSGT soutient la proposition de création de 100 postes d'enseignant·es en STAPS dès la rentrée 2022/2023. A la rentrée scolaire 2021/2022, de nombreux STAPS ont tiré la sonnette d'alarme. La licence de STAPS est la troisième filière la plus demandée sur Parcoursup. En dix ans, les effectifs ont doublé pour atteindre 60 000 étudiants en 2019-2020. *"Si la moyenne nationale dans l'enseignement supérieur est d'un enseignant pour 17,5 étudiants, celle des STAPS s'en éloigne très largement. Il est très fréquent de voir des UFR avec des ratios d'un enseignant pour 40 étudiants, voire même pour plus de 70 étudiants comme à Amiens"*, précise l'association dans un communiqué de la rentrée 2021. La conférence des doyens en STAPS soutient les étudiant·es et les enseignant·es pour obtenir les moyens nécessaires. Les STAPS sont par ailleurs le meilleur espace de production de recherche en matière de démocratisation du sport. La recherche scientifique doit être davantage soutenue pour mieux comprendre d'une part la production de la performance et d'autre part, les dynamiques sociales, les modes d'organisation, les processus de motivation, démotivation, la reprise sportive et d'arrêt de l'activité. Elle est par ailleurs moins coûteuse que les (trop) nombreuses commandes auprès de cabinets d'audits privés.

19) Favoriser une politique de formation d'emploi non précaire dans le champ sportif

La branche du sport connaît une forte croissance. Elle compte une large majorité de structures associatives de petite taille. La majorité des salarié·es anime des activités physiques et sportives. La proportion de jeunes est très élevée. Les salarié·es de la branche subissent un fractionnement de l'activité professionnelle, beaucoup sont en statut d'auto-entrepreneur et leurs perspectives d'évolution sont relativement limitées. La professionnalisation doit permettre de garantir des parcours et un accompagnement à la prise de responsabilité dans l'encadrement sportif. Ces parcours peuvent combiner de la formation bénévole et de la formation professionnelle. Les formations doivent être mieux coordonnées en lien avec les débouchés professionnels pour ne pas favoriser des mises en concurrence de diplômé·es par exemple entre BAC pro et STAPS, et garantir des emplois non précaires adaptés à la formation initiale et continue.

Pour concilier écologie, citoyenneté et ressources durables

20) Promouvoir la vie associative et sportive de proximité

Sans équipements sportifs ou espace public adapté, pas d'activités physiques et sportives encadrées. Or, depuis 20 ans la politique de mutualisation des équipements sportifs, si elle est nécessaire sur le plan économique pour des collectivités territoriales, s'est finalement avérée coûteuse pour les collectivités, les contribuables et les usagers associatifs. Les piscines étant le meilleur exemple avec l'échec d'un grand nombre de délégations de service public et de privatisations, avec la suppression de créneaux associatifs et des mises à disposition onéreuses pour les clubs pour les compétitions, alors qu'avant ces choix politiques, la commune cédait gracieusement le créneau pour le week-end. Par

ailleurs, la politique de regroupement forcé des associations, sous couvert de mutualisation, s'est traduite par la disparition de nombreux clubs en milieu rural au profit de plus gros clubs dans les villes moyennes. Ces transformations engendrent des trajets en voiture plus fréquents, coûteux pour les familles et les bénévoles, et préjudiciables pour le bilan carbone. Par ailleurs, soutenir la vie associative et sportive de proximité, avec des équipements sportifs adaptés, c'est soutenir l'éducation à la citoyenneté et à son environnement naturel dans sa proximité.

21) Construire et rénover des équipements sportifs non tournés vers le seul élitisme

Le plan des 5000 équipements sportifs annoncé à la rentrée 2021 est intéressant pour penser des équipements nouveaux, plus inclusifs, mobiles. Ils doivent pouvoir être accessibles au mouvement sportif dans sa diversité quel que soit la taille et les moyens financiers des clubs et fédérations. Les équipements sportifs de demain doivent être accessibles pour tout type de pratique, plus ludiques et non figés sur les seules normes des fédérations internationales qui imposent un certain type de pratique. Ils doivent permettre de répondre aux enjeux de lutte contre les inégalités territoriales, avec une priorité pour les quartiers populaires et les zones de revitalisation rurales. Ils doivent par ailleurs être pensés comme des espaces de convivialité où les personnes peuvent se réunir et partager au-delà du seul temps de pratique. Les tiers lieux sportifs à vocation associative doivent être soutenus pour contribuer dans les quartiers politique de la ville à soutenir l'insertion, se substituer parfois aux services publics manquants et créer des espaces de discussion, d'échanges et de solidarités.

22) Développer le numérique au service du bénévolat et de la vie associative

Depuis plusieurs décennies, le modèle associatif se trouve confronté à trois scénarios économiques. Le premier est celui d'une dépendance croissante des associations aux appels à projet et à la commande publique. Le second est une évolution vers un modèle entrepreneurial avec des règles de gestion d'entreprise. Le troisième plus durable repose sur une diversification des ressources permettant aux associations de créer les conditions de la pérennité de leur projet politique en évitant que la gestion ne prenne le dessus. Nous ne le rappellerons jamais assez, 9 associations sur 10 sont animées par des bénévoles, ce qui permet, outre l'engagement citoyen, un coût d'accès moindre à la pratique pour les bénéficiaires. Le bénévolat fait partie de ces richesses, et doit être soutenu. Dans le même temps, la révolution numérique impacte fortement la société, les loisirs et le sport n'y échappent pas. Pendant la crise sanitaire, le numérique a favorisé le maintien du lien. Le mouvement sportif fédéré doit trouver la manière de renforcer la vie associative, le bénévolat et le lien social en appui notamment sur les innovations numériques, et prendre le contre pied de l'ubérisation du sport qui renforcera soit des contenus élitistes pour celles et ceux qui en auront les moyens, soit du "low cost" pour les autres.

Contact : direction@fsgt.org